Communauté de Communes du Pays de Fénelon 1 place de la Mairie 24590 SALIGNAC-EYVIGUES

taxedesejour@paysdefenelon.fr

2 05 53 30 43 57





Formulaire de déclaration Taxe de séjour 2024

Hébergements classés + Campings + Chambres d'hôtes

DECLARANT											
OFESSIONNEL			PARTICULIER								
sociale :				NOM :							
:			Prénom :								
Code postal : _ Commune :											
Tél : / / _ _ / _ ou / _ / _ / _ / _											
Mail(s) :											
HEDEROSMENT											
				RGEMENT							
Nom de l'héberge	ement :										
Adresse de l'hébe	ergement :										
Commune de l'hél	pergement :										
Site internet :											
occueil :	_pers ouchamb	ore(s)		Période d'ouverture : _	_ / _// au _	_ / _					
Activité :	Date dernière classification arrêté préfectoral	Tarif taxe /nuit/pers*	Acti	vité :	Date dernière classification arrêté préfectoral	Tarif taxe /nuit/pers*					
□ Palace		5,06€		Location meublée (gîte) 5*	_ / /	3,63 €					
□ Hôtel 5 *	/ /	3,63 €		Location meublée (gîte) 4*	_// //	1,21 €					
□ Hôtel 4*	_ / /	1,21 €		Location meublée (gîte) 3*	_ / _ /	1,09€					
□ Hôtel 3*	_ / /	1,09€		Location meublée (gîte) 2*	////	0,85€					
Hôtel 2*		0,85€		Location meublée (gîte) 1*	_ _ / _ / _	0,61 €					
☐ Hôtel 1*		0,61 €									
□ Camping 5*				Village de vacances 5*							
□ Camping 4*	 / /	0,66 €		Village de vacances 4*		0,85€					
☐ Camping 3*	/ /			Village de vacances 3*							
Camping 2 *	_/ /			Village de vacances 2*		0,61 €					
☐ Camping 1 *	///	0,22€		Village de vacances 1*	///						
□ Camping non classé				-							
						T T					
						Chambre(s) d'hôtes, auberges collectives 0,61 €					

Mode de calcul:

La taxe de séjour est collectée sur la base d'un tarif fixe (taxe additionnelle du Département incluse) :

Montant à percevoir = nbre de personnes assujetties et non exonérées x nbre de nuits x tarif applicable (cf tableau ci-dessus)



Communes du Pays de Fénelon, les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire,

Déclaration hébergements classés, campings, chambres d'hôtes

Période déclarée :	☐ Jai	nvier à mars	☐ Avril à juin	☐ Juillet à s	eptembre	☐ Octobre à décembre					
Location directe :											
Nhra da pare Nhra da pare Tatal puitáge Taya à reverser par la propriátaire											
Dates	Nbre de nuits	taxées	exonérées	taxées		(total nuitées taxées x tarif unitaire)					
	TOTAL CC	LLECTE PAR LE	PROPRIETAIRE	A REVERSER (2)							
Location indire Pour savoir si votre opé renseignez-vous auprès d	□ airbnb - r □ homelida □ abritel - n □ booking -	n°									
Dates	Nbre de nuits	Nbre de pers taxées	Nbre de pers exonérées	Total nuitées taxées	Taxe (préd	e à reverser par la plateforme ciser le nom de la plateforme)					
			A PLATEFORME PROPRIETAIRE								

Signature/cachet du propriétaire/déclarant : Date : |__|_|/|__|/|__|

 ⁻ par chèque à l'ordre de Régie Taxe de séjour
 - par virement sur l'IBAN ci-après